

## MISE EN GARDE

ATTENTION, cette autorisation ne concerne que la réalisation de travaux sur la voirie communale.

Elle n'exonère pas le demandeur de son obligation de se renseigner sur les réseaux existants.

Par ailleurs, sauf indication explicite, elle ne consiste pas en un contrôle technique préalable des ouvrages (dimensionnement des conduites ou buses, hauteurs de fils d'eau...)



## DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

### OU D'ACCORD TECHNIQUE

**Complément d'information pour tous travaux ou occupations**

#### LOCALISATION ET ENCOMBREMENT DES FOUILLES

Longueur d'ouvrage :

LOCALISATION :  Fouille longitudinale

Traversée de chaussée

Technique de réalisation :  Fonçage

Fouille

#### TROTTOIR

PAIR

IMPAIR

#### CHAUSSÉE

PAIRE

IMPAIRE

Exploitation passage alterné par :

Feux

Panneaux B15 / C18

Alternat manuel

En l'absence de plans détaillés :  
Schéma situant l'alignement, l'accès, le lieu d'occupation ou les travaux envisagés.

-----  
Renseignements divers